

Résolution sur les incendies survenus en juillet 2018 à Mati, en Attique (Grèce), et la réponse de l'Union

2018/2847(RSP) - 13/09/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les incendies survenus en juillet 2018 à Mati, en Attique (Grèce), et la réponse de l'Union.

La résolution a été déposée par les groupes PPE, S&D, ALDE, ECR, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement a présenté ses plus sincères condoléances aux familles des victimes qui ont péri dans les incendies tragiques de Mati, dans la région grecque de l'Attique, qui ont fait 99 morts et des centaines de blessés.

Il a souligné le **rôle du mécanisme de protection civile de l'Union** dans la fourniture d'avions, de véhicules, de personnel médical et de pompiers venant de toute l'Union européenne, et rendu hommage à tous ceux qui ont risqué leur vie pour éteindre les feux de forêt et sauver leurs concitoyens. Il a rappelé que différents fonds de l'Union, comme le **Fonds de solidarité de l'Union européenne**, pouvaient être utilisés pour rétablir les infrastructures vitales et pour les opérations de nettoyage après une catastrophe naturelle, et a également invité les États membres à tirer pleinement parti du **Fonds de cohésion** et à sensibiliser le public aux risques d'incendies de forêt.

Les députés ont invité la Commission à :

- tenir compte des risques d'incendie de forêt ainsi que de la gestion écosystémique des forêts et des paysages dans son analyse des actions actuelles déployées par l'Union que sont notamment la stratégie forestière de l'UE et la stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement, et d'ajuster ces stratégies si des dysfonctionnements sont identifiés ;
- mener à bonne fin les négociations interinstitutionnelles avec le Parlement et le Conseil sur le nouveau mécanisme de protection civile de l'UE et sur la mise en place du système rescEU d'ici à la fin de 2018.

En dernier lieu, le Parlement a pressé la Commission et les États membres de **fixer des objectifs et de mettre en œuvre des politiques climatiques** qui permettent de respecter les engagements pris dans le cadre de **l'accord de Paris à l'issue de la COP21**, soulignant que le document publié le 1er août 2018 par l'Organisation météorologique mondiale a apporté la preuve que la canicule qu'a connue l'Europe en 2018 était liée au changement climatique.